COMMENT MON EMPLOYEUR S'ENGAGE CONCRÈTEMENT ?



PDME, QUÉSAKO ?

→ Le Plan de Mobilité Employeur est une démarche visant **à optimiser vos déplacements quotidiens, diminuer les émissions de polluants et ainsi améliorer votre qualité de vie.**

→ Il favorise l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, comme le vélo, les transports publics ou encore le covoiturage.

→ Il encourage également certaines pratiques managériales et de nouvelles organisations du travail. **Pour l'employeur, c'est aussi l'occasion de développer directement des services et des actions à destination de ses salariés.**

→ C'est un véritable projet collectif auquel vous êtes associés !

Une démarche simple, en plusieurs étapes

1. **Analyse de l'accessibilité au lieu de travail et temps de trajet**
2. **Enquête sur vos pratiques et vos besoins**
3. **Synthèse et identification des enjeux**
4. **Définition des actions, mise en oeuvre et suivi**

SUIS-JE CONCERNÉ ?

Oui ! C'est ensemble que nous améliorerons notre mobilité de demain.

Ainsi, l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices sont invités à participer de manière volontaire à une enquête mobilité. Cette enquête, anonyme et confidentielle, permet de mieux connaître les pratiques de mobilité des salariés, les besoins et les attentes en matière de déplacements domicile-travail.



POURQUOI ME PENCHER SUR MES PRATIQUES DE MOBILITÉ ?

FAIRE DES ÉCONOMIES

3 763€

C'est le **coût moyen annuel en France de possession et d'usage d'une voiture** (consommations, amortissement, assurance, etc.).

La mobilité est devenue le **deuxième poste de dépense des ménages**, devant l'alimentation et le logement. Chez les populations les plus vulnérables, les dépenses de mobilité correspondent à

25% du revenu

Pratiquer le **covoiturage permet de partager les frais liés aux trajets en voiture** et donc de les diminuer.

Pour des frais encore plus réduits, optez pour **l'abonnement de transports collectifs** (il est pris en charge au moins à 50% par votre employeur) ou encore le **vélo** !

AGIR SUR MA SANTÉ (ET CELLE DES AUTRES !)

95%

de la population française adulte est exposée à un risque de **détérioration de la santé par manque d'activité physique** ou un temps trop long passé assis.

Les trajets sont le

3ème

facteur de stress au travail, derrière la charge et le management / les objectifs.

Adopter les modes actifs, c'est s'approcher des

30min

de pratique d'une activité physique modérée, recommandées par l'OMS, participer à la **réduction de la pollution de l'air**, et **améliorer sa qualité de vie au travail**.

GAGNER DU TEMPS UTILE

En prenant les transports en commun, vous pouvez mettre ce temps au profit d'autres **activités**, comme la lecture ou l'écoute de contenus.

En pratiquant les modes actifs comme le vélo ou la marche, vous faites du **sport** !

Un français actif passe en moyenne plus de

7 heures

par semaine à se déplacer, soit près de

2 semaines par an !

ÊTRE ACTEUR DE LA DYNAMIQUE TERRITORIALE

Les territoires lyonnais bénéficient d'une **offre complète de mobilité** :

un réseau TCL unifié,

un service public de covoiturage, des incitations financières, des aménagements cyclables et des services toujours plus nombreux.

À votre échelle, **participez aux défis collectifs** !

Sources : ADEME, Organisation Mondiale de la Santé

JE VOUDRAIS PASSER À L'ACTION, MAIS...

...le matin, je dois déposer mes enfants à l'école

Changer ses pratiques de mobilité, c'est progressif !

On peut commencer une fois par mois, puis deux, et au bout de quelques temps, une fois par semaine. Et c'est déjà très bien !

Trouver des solutions pour quelques jours est beaucoup plus simple que de changer ses habitudes du jour au lendemain.

Et les enfants grandissent, au fil du temps ils sont moins dépendants. En attendant, vous pouvez essayer de vous organiser avec vos voisins ou votre famille.

...je travaille en horaires décalés

Les transports publics ne circulent pas toujours aux horaires décalés. Mais des solutions existent !

Vous pouvez vous renseigner sur le covoiturage possible entre collègues et/ou entreprises voisines. Cela permet de réduire le stress, la fatigue, et les coûts !

en covoit Rendez-vous

...j'ai peur à vélo

L'exposition au risque routier à vélo est réelle, en particulier en dehors des agglomérations.

C'est pourquoi, il est nécessaire de :

→ Bien s'équiper (casque, phares, vêtements réfléchissants, faire réviser son vélo régulièrement),

→ Adopter une conduite sûre et respecter le code de la route.

Vous pouvez aussi bénéficier d'une formation « remise en selle ».

Par ailleurs, les études montrent que les bénéfices d'une pratique régulière du vélo sont 20 fois supérieurs aux risques. Plus il y a de cyclistes, plus ils sont en sécurité

CONSEIL mobilité EMPLOYEURS

SE DÉPLACER AUTREMENT



Votre employeur s'engage pour la mobilité !

Et vous ?

Votre employeur s'est engagé dans une démarche de Plan de Mobilité Employeur (PDME), avec le soutien de votre collectivité et de SYTRAL Mobilités, autorités organisatrices des mobilités. Vous êtes intéressé par le sujet, ou souhaitez en savoir plus ?

Ce document est pour vous, parlez-en avec votre référent mobilité !

Vous souhaitez en savoir plus ?

conseil-mobilite-employeurs@sytral.fr

SYTRAL Mobilités, 21 bd Vivier Merle CS 63 815 - 69487 Lyon CEDEX 03 • Directeur de la publication : Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon et de SYTRAL Mobilités • Conception : ekodev • Photos : Freepik • Carte : ekodev • Imprimerie : Chaumeil Rhône-Alpes - RCS LYON 450 208 848 : 400 exemplaires • Imprimé sur du papier recyclé

Toutes vos infos sur sytral-mobilites.fr

CONSEIL mobilité EMPLOYEURS

SYTRAL MOBILITÉS

SYTRAL MOBILITÉS